

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR LOÏC DOBLER, DÉPUTÉ (PS), INTITULÉE « RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANTON DU JURA : OSER TOUT ET N'IMPORTE QUOI ? » (N° 3050)

Les relations extérieures revêtent une importance toujours plus grande pour les cantons en raison de la superposition croissante de la politique extérieure et de la politique intérieure. Compte tenu de sa taille et de son positionnement, ceci est tout particulièrement vrai pour le canton du Jura. Le Gouvernement jurassien en a pleinement conscience et s'engage activement au-delà des frontières cantonales.

Dans le domaine des affaires extérieures, le Gouvernement s'engage sur la scène fédérale, intercantonale, transfrontalière et interrégionale. A l'échelle interrégionale, le canton du Jura entretient des relations privilégiées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement : Communauté française de Belgique). En effet, le canton du Jura et la Communauté française de Belgique ont signé en 1988 un accord de coopération dans l'objectif de renforcer leurs liens d'amitié et d'élargir leurs relations ainsi que d'encourager les échanges entre leurs populations respectives.

Sur invitation du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le président du Gouvernement a participé les 21 et 22 juin 2018 à un voyage d'étude sur le fonctionnement des institutions européennes à Bruxelles organisé par le Europa-Institut de l'Université de Zurich. Les participants ont rencontré des acteurs clé de l'Union européenne (UE) qui leur ont présenté leur travail. Au programme figuraient également des visites au Parlement, à la Commission et au Conseil européens ainsi qu'à la mission de la Suisse et à la représentation permanente de l'Autriche auprès de l'UE.

Ayant appris sa présence à Bruxelles, l'ambassadeur de Suisse en Belgique Christian Meuwly a invité le président du Gouvernement à partager le repas qu'il avait prévu de prendre le 21 juin 2018 avec le secrétaire d'Etat Theo Francken. La Suisse et la Belgique ayant plusieurs points communs (multilinguisme, fédéralisme, tailles de leurs populations et de leurs territoires, sièges de nombreuses institutions internationales), les deux pays entretiennent des relations diplomatiques, économiques et culturelles nourries. De son côté, le canton du Jura coopère avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la base de l'accord de coopération de 1988. Dans ce contexte, malgré les orientations politiques de Theo Francken, accepter l'invitation de Christian Meuwly était une décision d'ordre diplomatique.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées :

1) Comment le Gouvernement jurassien prépare-t-il ce type de rencontre ?

Le Gouvernement fait appel à la Chancellerie d'Etat - et, plus particulièrement, à ses délégué-e-s aux affaires extérieures - pour préparer ce type de rencontre. La rencontre est préparée en amont uniquement si le Gouvernement ou le-la ministre concerné-e en fait la demande. Dans ce cas, la Chancellerie d'Etat travaille en étroite collaboration avec le-s-service-s concerné-s de l'administration cantonale, en fonction des thématiques qu'il est prévu d'aborder lors de la rencontre.

2) Quelles sont les règles internes du Gouvernement quant aux invitations/ rencontres avec des dirigeants d'autres pays ?

Les compétences cantonales en matière d'affaires extérieures sont définies dans la Constitution fédérale ainsi que dans la loi fédérale sur la participation des cantons à la politique extérieure de la Confédération. De manière générale, les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. De leur côté, les cantons peuvent traiter directement avec les autorités étrangères de rang inférieur. Dans les autres cas, les relations des cantons avec l'étranger ont lieu par l'intermédiaire de la Confédération. La rencontre du 21 juin 2018 ayant eu lieu sur invitation de l'ambassadeur de Suisse en Belgique, les dispositions constitutionnelles et législatives relatives aux relations avec l'étranger ont été respectées.

3) Le Gouvernement jurassien avait-il connaissance, avant la rencontre, des thématiques qui seraient abordées avec le secrétaire d'Etat belge ?

Le Gouvernement était informé du voyage de son président en Belgique. Ce dernier a toutefois reçu l'invitation à prendre part au repas organisé par l'ambassadeur de Suisse en Belgique alors qu'il était déjà sur place. Dans ces conditions, le Gouvernement ne pouvait pas être informé précisément de la rencontre avec Theo Francken. L'objectif principal de cette dernière était d'entretenir les relations entre les deux pays. Le déjeuner n'avait pas d'ordre du jour précis et avait pour objectif un échange spontané. L'ambassadeur avait mentionné notamment la possibilité d'aborder la problématique des communes à facilités linguistiques de la périphérie bruxelloise. Ces communes, situées en territoire flamand, bénéficient de facilités linguistiques qui permettent à leurs habitants francophones de pouvoir utiliser le français lors de leurs communications avec l'administration communale, entre autres. Notre canton connaît une problématique similaire avec la commune d'Ederswiler, thématique du reste mise en exergue dans le 6e rapport de la Suisse relatif à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Au final, à l'approche du Sommet européen des 28 et 29 juin 2018, les discussions ont concerné essentiellement la migration.

4) Le Gouvernement jurassien avait-il connaissance, avant la rencontre, des polémiques concernant le secrétaire d'Etat belge ?

Les membres du Gouvernement s'informent de façon systématique sur les personnes qu'ils sont amenés à rencontrer dans le cadre de leurs fonctions. Concernant Theo Francken, suffisamment d'informations sont disponibles en ligne.

Theo Francken est secrétaire d'Etat à l'asile, à la migration et à la simplification administrative dans le gouvernement Michel depuis octobre 2014. C'est à ce titre qu'il a été invité au repas à l'Ambassade de la Suisse en Belgique.

Le Gouvernement tient à souligner qu'il est ouvert au dialogue, également avec les représentants politiques dont il ne partage pas les positions. Echanger avec Theo Francken dans le cadre d'un repas informel ne signifie en rien que le Gouvernement ou un de ses membres partage ses opinions, notamment en matière d'immigration.

5) Le président du Gouvernement fait référence à «des pistes d'améliorations» pour «bien gérer la migration». Quelles sont-elles ?

Les discussions entre Christian Meuwly et Theo Francken ont porté sur les questions d'immigration et la thématique des frontaliers, ceci en vue du Sommet européen des 28 et 29 juin 2018. Le secrétaire d'Etat belge connaissait les solutions mises en œuvre par la Confédération, notamment la procédure accélérée en matière d'asile et les mesures prises en vue de favoriser l'intégration des migrants appelés à rester durablement dans notre pays. Dans ce cadre, le président du Gouvernement a été invité à présenter les mesures mises en place dans le canton du Jura dans le domaine de l'intégration des migrants ainsi que la situation du marché du travail jurassien en lien avec la question des frontaliers. Dans le domaine de l'intégration des migrants, la participation de migrants à des activités mises sur pied par les associations locales à Montfaucon a été citée en exemple.

6) La communication sur les réseaux sociaux était-elle opportune ?

Theo Francken ayant posté un tweet suite à la rencontre à l'Ambassade de Suisse à Bruxelles, le président du Gouvernement a également relayé l'information dans un souci de transparence. Justement en raison des polémiques concernant Theo Francken, communiquer sur cette rencontre semblait indispensable. Cela étant, en reprenant le tweet du secrétaire d'Etat Francken, le président du Gouvernement n'a pas repris à son compte le fait qu'il y ait un combat commun contre la fraude et les abus dans le domaine des migrations, mais a évoqué les pistes de solution citées plus haut et spécifiques à la pratique suisse en la matière.

Delémont, le 3 juillet 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt